



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Birmanie

Question écrite n° 100163

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les atteintes aux droits de l'homme en Birmanie et au sort réservé à Mme Aung San Suu Kyi, chef de l'opposition birmane à la junte militaire à Rangoon. Elle lui indique que Aung San Suu Kyi, prix Nobel de la Paix, personnalité courageuse dans son combat pour la démocratie, a subi à deux reprises la détention dans les geôles de la dictature et la mise en résidence surveillée. Sa mise en résidence surveillée vient d'être prorogée une nouvelle fois par la dictature birmane qui lui interdit toute activité politique et la réduit au silence. Dès lors, elle lui demande d'intervenir auprès du gouvernement birman afin d'obtenir outre des informations sur les conditions de sa détention, des nouvelles sur son état physique et psychologique. Au-delà, elle souhaite que la France et l'Union européenne fassent pression afin d'obtenir sa libération.

Texte de la réponse

La France a constamment condamné avec la plus grande fermeté le maintien en détention de Mme Aung San Suu Kyi. C'est ainsi qu'à l'occasion de l'annonce en avril 2006 de son maintien en résidence surveillée, la France a réaffirmé sans ambiguïté ses préoccupations à l'égard de l'évolution politique du régime birman. Elle a réitéré son exigence d'une libération immédiate et inconditionnelle du prix Nobel de la paix ainsi que de tous les prisonniers politiques. Seuls de tels gages pourraient permettre d'engager un authentique processus de réconciliation nationale et de démocratisation, pour le moment inexistant. Dans le cadre de l'Union européenne, la France a soutenu activement, à la suite de l'arrestation de Mme Aung San Suu Kyi, l'adoption d'une position commune comportant de nouvelles mesures contre la Birmanie. La France accorde son soutien plein et entier à ce régime de sanctions. C'est dans ce cadre restrictif qu'elle inscrit l'ensemble de ses relations bilatérales avec la Birmanie. La France ne cesse de rappeler sa préoccupation relative aux conditions de détention de Mme Aung San Suu Kyi et la nécessité de sa libération. Elle tient la junte pour entièrement responsable de ses conditions de vie en détention ainsi que de sa santé physique et psychologique. Le secrétaire général adjoint aux affaires politiques des Nations unies, M. Ibrahim Gambari, a pu se rendre à deux reprises en Birmanie cette année. Au cours de ces deux missions, il a pu rencontrer Mme Aung San Suu Kyi. Ces brefs entretiens n'exonèrent nullement la junte de ses responsabilités et de ses devoirs à l'égard des conditions de vie de la dirigeante birmane. La France reste déterminée à agir, en coopération avec l'ONU et ses partenaires de l'Union européenne, pour obtenir le plus rapidement possible la libération de Mme Aung San Suu Kyi et des autres prisonniers politiques en Birmanie.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 100163

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 juillet 2006, page 7412

Réponse publiée le : 19 décembre 2006, page 13220